Procès-verbal du comité syndical
du 25 juin 2019

Secteur Nord-ouest

Martine AURY *CC Océan Marais de Monts*	Excusée
Philippe BERNARD *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Nicole BOULINEAU *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présente
Joëlle CHAIGNEAU *CC Océan Marais de Monts*	Excusée
Noël FAUCHER *CC de l'Ile-de-Noirmoutier*	Excusé
Jean-Yves GABORIT *CC Océan Marais de Monts*	Excusé
Jean-Yves GAGNEUX *Challlans-Gois Communauté*	Présent
Yoann GRALL *Challlans-Gois Communauté*	Excusé
Jean GROSSIN *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Philippe PERROCHEAU *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
François PETIT *Challlans-Gois Communauté*	Présent
Christian PRAUD *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Thierry RICHARDEAU *Challlans-Gois Communauté*	Présent
Anicette VARNAJO *CC de l'Ile-de-Noirmoutier*	Présente

Affiché le 1er juillet 2019

Secteur Centre

Guy AIRIAU *CC de Vie et Boulogne*	Présent
Anne AUBIN-SICARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusée
Bernadette BARRE-IDIER *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusée
Jean-Marie CHAMARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
Bruno DREILLARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
Patrick DURAND *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé
Jany GUERET *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé
Luc GUYAU *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
Régis PLISSON *CC de Vie et Boulogne*	Présent
Guy PLISSONNEAU *CC de Vie et Boulogne*	Présent

Secteur Sud-ouest

Yvon ALLO *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Excusé
Patrice BERNARD *Commune de l'Ile d'Yeu*	Excusé
Loïc CHUSSEAU *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Excusé
Bernard CODET *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Excusé
Jean-Paul DUBREUIL *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Excusé
Bernard MARCHAND *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Excusé
Mauricette MAUREL *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Présente
Joël MONVOISIN *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Excusé
Patrice PAGEAUD *CC du Pays des Achards*	Présent
Jean-François PEROCHEAU *CC du Pays des Achards*	Présent
Isabelle de Roux *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Présente

Secteur Sud

Daniel AUBINEAU *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Stéphane BOUILLAUD *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Pierre CAREIL *CC Sud Vendée Littoral*	Présent
Daniel GACHET *CC Sud Vendée Littoral*	Présent
Jacques GAUTIER *CC Sud Vendée Littoral*	Excusé
Gérard GUYAU *CC Sud Vendée Littoral*	Excusé
Jean-Claude RICHARD *SYCODEM Sud Vendée*	Excusé
Daniel RINGEARD *CC Sud Vendée Littoral*	Présent
Sébastien ROY *SYCODEM Sud Vendée*	Excusé

Secteur Est

Christian BOISSINOT *SCOM*	Présent
Jacky DALLET *CC du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts*	Présent à partir de 11h30
Jean-Jacques DELAYE *SCOM*	Excusé
Lionel GAZEAU *SCOM*	Présent
Christian GUENION *SCOM*	Présent
Jean-Pierre MALLARD *SCOM*	Présent
Christian MERLET *CC du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts*	Excusé

Secteur Nord-est

Emmanuel AUVINET *CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Présent
Jean-Paul DENIAUD *Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière*	Excusé
Claude DURAND *Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière*	Présent
Serge FICHET *CC du Pays des Herbiers*	Excusé. Pouvoir donné à M Robineau
Damien GRASSET *Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière*	Présent
Gérard HERAULT *CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Présent
Florent LIMOUZIN *Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière*	Excusé
Hervé ROBINEAU *CC du Pays des Herbiers*	Présent

Membres associés

Cécile BARREAU *Présidente de la commission consultative du plan*	Excusée
Annick BILLON *Sénatrice*	Excusée
Benoît LACROIX *ADEME*	Excusé
Vincent LARRIEU *Trésorier*	Présent
Didier MANDELLI *Sénateur*	Excusé
Sébastien GODEFROY *Directeur de la Direction Contractualisation et Ingénierie territoriale*	Excusé
Anne d'OYSONVILLE *Chef de service ingénierie territoriale au pôle territoires et collectivités du Conseil Départemental de la Vendée*	Excusée

Monsieur Robineau précise que le comité syndical a été avancé à 9 heures car, à 11 h 30, Trivalis accueillera Monsieur Raphaël Dinelli. Ce dernier sera le parrain de la campagne conjointe avec VENDEE EAU sur les nouvelles gourdes qui vont être mises à disposition des clubs sportifs. Monsieur Jacky Dallet, nouveau président de VENDEE EAU, sera aussi présent.

Monsieur Robineau souhaite saluer la présence de Madame Mauricette Maurel des Sables Agglomération, nouvelle élue au sein du comité syndical.

Madame Maurel remercie le Président pour son accueil. Elle indique qu'elle est conseillère communautaire aux Sables d'Olonne Agglomération et conseillère municipale de la commune des Sables d'Olonne, Adjointe aux finances et à la mobilité durable. Elle précise qu'elle a souhaité devenir membre de la commission technique / tri de Trivalis dont la prochaine réunion est prévue le 2 juillet après-midi.

Monsieur Robineau lui souhaite la bienvenue. Il précise que les Sables d'Olonne Agglomération est une collectivité importante du littoral avec des enjeux majeurs liés au tourisme.

Monsieur Robineau donne lecture des élus et membres associés excusés. Monsieur Robineau salue la présence de Monsieur Vincent Larrieu Trésorier. Monsieur Fichet a donné un pouvoir à Monsieur Robineau.

1 – Approbation du procès-verbal

Monsieur Robineau interroge les délégués afin de savoir s'ils ont des questions ou des remarques sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 26 mars dernier.

Les membres du comité syndical n'ayant aucune remarque à formuler sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 26 mars 2019, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Robineau demande si chacun a bien reçu tous les documents associés à l'ordre du jour, en particulier celui relatif aux travaux et décisions des bureaux précédents prises par délégation du comité syndical qui permet de connaitre la marche du syndicat. Il rappelle qu'il rencontre toutes les semaines les Vice-présidents et que le bureau syndical se réunit une fois par mois.

Monsieur Robineau donne la parole à Monsieur Hérault et Monsieur Bernard.

2 – Technique

Monsieur Robineau mentionne qu'aujourd'hui, les tonnages issus des déchèteries représentent 2/3 des déchets collectés en Vendée dans les 71 déchèteries. La filière tout-venant reste encore à améliorer.

Monsieur Robineau indique qu'il a eu le plaisir de participer à l'inauguration d'une très belle déchèterie à Montournais proche de Réaumur sur le secteur du SCOM. Les élus du SCOM ont ainsi conforté le maillage de leur territoire par cette quatrième déchèterie. La déchèterie nouvelle génération est installée sur un terrain d'environ 1,5 hectares gérée par Brangeon.

Monsieur Robineau pense qu'il est parfois préférable d'avoir un nombre de déchèteries moindre au profit de déchèteries plus accessibles et proposant plus de filières de recyclage.

2-1 PARTIE DECHETERIES

2-1-1 Signature du contrat avec EcoDDS

Monsieur Hérault rappelle qu'EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages agréé par les pouvoirs publics pour la période 2013-2018 en date du 20 avril 2013.

Fin 2017, la première période d'agrément est arrivée à échéance. Le nouveau cahier des charges ne correspondant pas aux attentes des metteurs en marché, Eco-DDS a refusé de présenter une demande d'agrément sur cette base.

Les pouvoirs publics ont, par conséquent, réagréé EcoDDS, le 29 décembre 2017 sur la base de l'ancien cahier des charges pour un an, jusqu'au 31 décembre 2018. Ainsi, cette période avait pour but de finaliser le nouveau barème par un arrêté ministériel et les conditions du nouveau cahier des charges.

Le nouveau cahier des charges 2019-2023 et la procédure d'agrément ont été définis par l'arrêté du 20 août 2018 (JO du 29 août 2018) et publiés intégralement au Bulletin Officiel du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire du 26 septembre 2018.

Néanmoins, EcoDDS contestait la méthode de calcul de la dotation aux provisions pour charges futures dont le calcul portait uniquement sur les produits financiers. De fait, EcoDDS avait demandé de modifier ce point pour revenir sur les dispositions du précèdent cahier des charges, soit l'intégration de l'ensemble des contributions et leurs produits financiers.

Aussi, en l'absence d'agrément, Trivalis a contractualisé avec le prestataire d'EcoDDS en place en 2018 afin d'assurer la continuité de service.

Après 2 mois d'échanges entre les services de l'Etat et l'éco-organisme, EcoDDS a été agréé par l'arrêté du 28 février (publication au JO du 10 mars) jusqu'à fin 2024 et a repris la collecte.

Afin d'accélérer le redéploiement de la filière sur les déchèteries, EcoDDS a proposé de signer, dans un premier temps, uniquement l'annexe 5 - Formulaire simplifié de reprise de collecte.

La signature de ce document, dès le 13 mars 2019, a permis de relancer le processus de réactivation de nos déchèteries dans le portail des enlèvements.

Pour qu'EcoDDS maintienne la collecte au 1er juillet sur l'ensemble des déchèteries du département, Trivalis est donc dans l'obligation de signer la convention avant le 30 juin.
En complément de cette convention, une motion a été signée visant à dénoncer certaines clauses jugées abusives de la convention de l'éco-organisme EcoDDS responsable en matière de gestion des déchets diffus spécifiques (DDS).

En effet, l'éco-organisme avait conditionné la reprise de la collecte à l'engagement des collectivités de signer dans les plus brefs délais et sans aucune modification le projet de convention-type élaboré sans concertation par l'éco-organisme. Dans ce cadre, Trivalis a signé le formulaire de demande simplifiée de reprise de la collecte séparée des DDS (avant le 30 juin 2019).

Comme indiqué dans la partie précédente, pour qu'EcoDDS maintienne la collecte au 1er juillet sur l'ensemble des déchèteries du département, Trivalis est donc dans l'obligation de signer la convention avant le 30 juin (délibération du bureau du 04 Juin afin que la collecte se poursuive).

Cependant, Trivalis dénonce plusieurs clauses de la convention jugées abusives dont les 3 principales sont les suivantes :

- Remboursement prévu dans l'annexe 5 à 625 €/T qui ne couvre pas les frais engagés par les collectivités. En effet, pour Trivalis, la perte est estimée à plus de 50 000 € pour les 3 premiers mois de l'année :
  - Dépenses 115 000 € pour environ 100 tonnes soit 1 150 € par tonne.
  - Soutien prévu par EcoDDS : 625 €/T soit moins de 65 000 €.

- Clause dérogeant à l'arrêté fixant la liste des produits DDS (arrêté du 16 Aout 2012) :
  - EcoDDS demande de distinguer les professionnels, des particuliers, ce qui n'est pas prévu dans l'arrêté produit (la Ministre a rappelé ce point à EcoDDS par courrier).

- Clause qui contraint la collectivité à s'abstenir de toute action ou soutien à une action tendant, directement ou indirectement, à l'annulation, au retrait ou à une déclaration d'illégalité de l'agrément d'Eco-DDS.

Lors de la réunion des syndicats départementaux semaine dernière, le Smictom du Val de Marne a mentionné avoir pris une position similaire à celle de Trivalis.

Madame de Roux demande la position d'AMORCE sur le sujet.

Il est indiqué qu'AMORCE préconisait de rayer ces critères dans le cahier des charges. Le risque identifié par Trivalis a été, qu'une modification pouvait être jugée par l'éco-organisme comme une clause illégale et être utilisée par ce dernier pour ne pas poursuivre les collectes au 1er juillet.

Monsieur Hérault ajoute que Trivalis n'avait que peu de choix.

Il est signalé qu'entre temps, EcoDDS a cédé sur le second point.

Monsieur Robineau précise qu'EcoDDS est un éco-organisme avec lequel il est compliqué de travailler. Il est à espérer que naturellement ces tonnages diminueront. Les déchets dangereux sont de plus en plus mis au pilori.

Monsieur Hérault pense que cela est regrettable. Les produits sont jugés dangereux et c'est l'éco-organisme avec lequel les relations sont les plus difficiles. Il ajoute que cela n'est pas le cas avec les autres éco-organismes.

Monsieur Robineau demande aux élus présents si cela se passe bien dans leurs déchèteries. Il ajoute que la mise en place de déchèteries professionnelles, industrielles et artisanales permettront d'éviter d'avoir une masse de déchets (ex pots de peintures) sur les déchèteries publiques qui sont dédiées aux déchets des ménages.

► **Information du comité syndical.**

2-1-2 Etat d'avancement de la demande de dérogation relative au transport routier le samedi, lors de la saison estivale 2019

Monsieur Bernard mentionne que chaque année, un arrêté ministériel interdit la circulation des véhicules de plus de 7.5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) affectés aux transports routiers de marchandises dangereuses et non dangereuses sur une période de 5 samedis de l'été.

Depuis 2013, aucune dérogation n'est accordée aux prestataires intervenant sur les déchèteries en raison de la forte circulation et de la forte mortalité routière sur le département.

Au fur et à mesure des années, les difficultés rencontrées sur les déchèteries ont été de plus en plus importantes et ce, malgré une organisation spécifiquement mise en œuvre pour pallier les absences d'enlèvements lors de ces samedis. En effet, la hausse de fréquentation et des tonnages, le développement de nombreuses filières (Déchets Diffus Spécifiques, Déchets d'Eléments d'Ameublement, polystyrènes, plaques de plâtre…) ont accentué les difficultés liées à l'interdiction de circulation certains samedis.

Monsieur Robineau souligne que l'année dernière, cette interdiction a généré quelques difficultés sur des déchèteries importantes. Il a parfois été nécessaire de fermer les déchèteries sans en avoir, au préalable, avisé les usagers.

Dans la continuité de l'été 2018, un bilan des conséquences liées à ces interdictions a été transmis à la Préfecture de la Vendée afin de mettre en évidence les difficultés à assurer la continuité du service.

Après plusieurs réunions avec les services de la Préfecture, cette dernière a confirmé qu'**aucune évacuation ne serait autorisée** durant les samedis suivants :
- *Samedi 27 juillet 2019 (classement rouge – Bison Futé)*
- *Samedi 3 août 2019 (classement noir – Bison Futé)*
- *Samedi 10 août 2019 (classement noir – Bison Futé)*
- *Samedi 17 août (classement rouge – Bison Futé)*
- *Samedi 24 août 2019 (classement rouge – Bison Futé)*

Cependant, après différent échanges avec la Préfecture, celle-ci a accepté **des dérogations à Veolia Propreté et Brangeon Environnement** sur justificatifs pour permettre la mise en service de 4 outils de tassage de benne (packmat) uniquement pour les samedis classés rouge par Bison Futé sur les déchèteries les plus sensibles :
- *Samedi 27 juillet 2019*
- *Samedi 17 août 2019*
- *Samedi 24 août 2019*

Il sera nécessaire d'évacuer le vendredi soir et de reprendre le lundi matin.
Monsieur Robineau indique qu'aucune dérogation n'a pu être obtenue sur les deux samedis noirs en raison de l'accidentologie constatée sur le Département. Il précise que certaines déchèteries pourront stocker des caissons (exemple : la déchèterie au Château d'Olonne).

Les tournées de ces outils de compactage des caissons seront établies conjointement entre les services de la Préfecture et les prestataires en fonction des contraintes de chacun (lieu de départ, axes routiers interdits, horaires de passages). Il est envisagé 4 camions compacteurs : un pour les deux déchèteries (Saint-Anne et Belle Place) de la Roche Agglomération et les trois autres répartis sur les déchèteries les plus sensibles du département.

Monsieur Bernard sait qu'il est difficile d'évaluer la vitesse de remplissage des bennes. La question peut se poser de maintenir ou non la déchèterie ouverte au public. La décision appartient aux collectivités.

Monsieur Robineau pense qu'il est nécessaire que le prestataire de services informe les collectivités sur ce sujet.

Dans ce contexte, **Trivalis a prévu deux actions pour limiter les difficultés** :
1- **Deux communiqués de presse en juillet** afin de conseiller aux usagers de venir déposer les déchets en déchèteries, de préférence, du lundi au vendredi durant cette période.
2- **Un travail entre les prestataires et les services des collectivités** pour anticiper une partie des enlèvements le vendredi et organiser la mise en place éventuelle de bennes-tampons lorsque cette organisation est possible sur certaines déchèteries qui disposent de place suffisante.
La fermeture partielle ou totale le samedi ne doit pas être exclue pour certaines déchèteries dont l'autonomie sur de tels week-ends ne pourrait être garantie. Une information en ce sens a été adressée à l'ensemble des collectivités de Vendée.

Monsieur Plisson pense que la fermeture sur ces samedis est à préconiser.

Monsieur Robineau mentionne que cela peut être une bonne décision si on peut l'anticiper par une communication auprès des usagers. Il précise que sur cette période la production de déchets verts est plus faible, les usagers peuvent s'organiser.

Monsieur Chamard demande s'il n'est pas possible d'inciter les usagers à ne pas venir en déchèteries sur ces samedis en apposant des affiches en déchèteries.

Monsieur Bernard répond que cela est tout à fait possible.

Monsieur Grasset précise que la problématique est la même tous les ans. Il est donc possible de l'anticiper d'une année sur l'autre. La situation est bien connue. La communication peut s'effectuer en amont pour informer les usagers, d'une fermeture ou d'une ouverture réduite des déchèteries.

Monsieur Dreillard pense que si les bennes sont vides le vendredi soir, il est possible de laisser ouvert les déchèteries.

Il est indiqué que la communication va se décliner à plusieurs niveaux :
- Par un communiqué départemental rédigé par Trivalis pour limiter les dépôts des usagers le samedi pour les collectivités qui décideront de laisser ouvertes les déchèteries,
- Par la formalisation en déchèterie d'un panneau d'affichage installé environ trois semaines avant le 27 juillet. Cela ne sera pas le cas pour les déchèteries qui seront proches d'un centre de transfert où il sera possible d'avoir des zones tampons. Les régies feront ensuite le basculement.

Il est précisé que les techniciens des collectivités ont été informés de l'avancement des discussions avec la Préfecture. Un courrier officiel sera transmis dans les prochains jours, aux collectivités.

Monsieur Bernard précise que la décision relève des collectivités avec le risque de ne pouvoir accueillir les usagers.

► **Information du comité syndical**

2-2 PARTIE TRAITEMENT

2-2-1 Mise en place de sessions sécurité entre les exploitants des installations de transfert et de traitement et les collecteurs

Monsieur Bernard précise que dans le cadre de la coactivité existante sur les sites, les risques d'accidents sont augmentés. Quelques accidents sont à déplorer. Il précise qu'il a assisté à celle de Givrand. Il trouve que ces sessions sont intéressantes pour tous les intervenants. Elles permettent de relever des problématiques et de trouver les solutions pour limiter les risques d'accidents.

Afin de renforcer la sécurité sur les sites exploités par Trivalis (TMB, ISDND, centres de transfert et de tri), et afin de préserver la sécurité des agents de collecte qui vident les déchets sur les installations, Trivalis a décidé d'organiser des sessions de sécurité sur l'ensemble de ses sites.

Ces sessions ont débuté dès le mois de juin selon le calendrier ci-dessous (sous réserve d'éventuelles modifications) :

- **Centre de transfert de Givrand**
  - 13/06/2019 : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles (12 agents de collecte)
  - 21/06/2019 : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles / Challans-Gois Communauté (12 agents de collecte)

- **Centre de transfert de La Barre-de-Monts**
  - 25/06/2019 : Challans-Gois Communauté / Communauté de communes Océan Marais de Monts (15 agents de collecte)

- **Centre de transfert de Saint-Prouant**
  - 26/06/2019 : SCOM (2 sessions sur la même journée) - 2 groupes de 8 agents de collecte

Tous les sites bénéficieront de ce dispositif. Les sessions suivantes se dérouleront de septembre à décembre 2019 (calendrier non encore défini) et s'étendront aux autres sites exploités par Trivalis.

► **Information du comité syndical**

Centre de transfert à La Boissière de Montaigu
Monsieur Robineau informe les élus que les acquisitions foncières pour le projet de centre de transfert à la Boissière de Montaigu sont réglées. Il a rencontré les élus du secteur la semaine dernière. Trivalis va travailler sur l'accès (réalisation potentielle d'un tourne à gauche) avec la CAVAC. Il s'agira du dernier centre de transfert du secteur Nord Est.

ISDND à Tallud-Sainte-Gemme
Monsieur Robineau informe les élus de quelques soucis d'odeurs sur l'ISDND de Tallud Sainte Gemme. Madame Devineau qui est une sentinelle du secteur va être contactée par les services.

Monsieur Gazeau confirme et mentionne qu'en période humide, cela se produit fréquemment.

Il est précisé que le service technique va se rendre sur place vraisemblablement dans la journée.

Monsieur Praud donne une information qui peut potentiellement avoir des impacts pour les collectivités. Il siège au Conseil National d'Evaluation des Normes (CNEN) depuis quelques années. La semaine dernière un projet de Loi sur le gaspillage alimentaire et surtout l'économie circulaire leur a été soumis. Normalement, leur avis n'est sollicité que sur les décrets d'application qui ont des impacts sur les collectivités. Il précise que l'avis de l'AMF sur ce projet de Loi est négatif. L'objectif de la Loi est plutôt très positif dans différents articles autour de trois titres : l'information du consommateur ; la lutte contre le gaspillage ; la réduction de l'impact environnemental des plastiques et la responsabilité des producteurs. Ils n'ont pas suivi l'avis de l'AMF. Ils se sont abstenus. Il indique que l'exemple qui a été fourni par l'AMF pour justifier leur avis, concerne la mise en place obligatoire de la consigne sur un certain nombre d'emballages, qui peut avoir comme effet, de privilégier les grandes surfaces au détriment des petits commerces.
Ce projet de Loi leur parait satisfaisant. Monsieur Praud pense qu'il est nécessaire de s'y intéresser.
L'objectif identifié de ce projet de Loi est bien de transférer la charge des collectivités vers les producteurs pollueurs.

Monsieur Robineau indique que Trivalis mène depuis 10 ans différentes actions sur le gaspillage alimentaire, auprès de la restauration collective. Ces actions se déroulent bien. Le Conseil Départemental a confirmé tout ce qui est mis en place dans les collèges et les lycées. Le gaspillage coûte cher. Trivalis reste vigilant sur la question de la consigne qui peut toucher les plastiques. C'est une recette en moins.

Monsieur Robineau informe les membres du comité syndical, qu'un courrier rédigé par Trivalis à l'attention de la secrétaire d'Etat Brune Poirson, mentionne que le syndicat est en attente, depuis plusieurs mois, de la validation du Plan de prévention par l'Ademe. Ce plan prévoit des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire. La question de la consigne (plastique) est plus délicate. Avec l'extension des consignes de tri sur le département, le taux de valorisation n'est pas négligeable. Trivalis n'est pas dans la même configuration.
Une copie du courrier leur sera transmise.
Monsieur Robineau rappelle qu'il s'agit pour le moment d'un projet de Loi. L'opinion de l'Ademe sur le CSR n'est pas encore connue.

Monsieur Calonnec indique que tout le monde est d'accord sur la nécessité de produire moins de plastique. Le projet de Loi « anti-gaspillage » qui intègre la problématique plastique, laisse à penser qu'il ne s'agit pas de consigne mais de captation de matière. Il est envisagé que les grandes enseignes puissent récupérer avec un coût, certains plastiques. Il ne pense pas que la consigne intègre les films plastiques qui sont onéreux à traiter. Il est nécessaire d'être attentif sur ce sujet. On va capter une matière qui ensuite sera remise dans le process. Par ailleurs, on va financiariser le geste de tri alors que le message de ces dernières années véhicule la gratuité du geste de tri. Il précise que les plastiques ont des valeurs financières différentes. Les bons « élèves » comme Trivalis ont investi beaucoup pour capter les plastiques.

Monsieur Robineau précise qu'il a été rappelé à Madame Brune Poirson que 73 % des déchets du département sont valorisés.

Monsieur Praud est rassuré sur cette position. Il indique que leur abstention a été entourée de nombreux « considérant ». Il a cité Trivalis pour dire que des disparités existent sur le territoire national et que le projet de Loi pourrait avoir des effets pervers non anticipés.

Monsieur Robineau remercie Monsieur Praud pour son intervention et précise que le sujet est suivi avec attention.

Monsieur Hérault rappelle que CITEO verse près de 11 000 000 € de soutiens par an à Trivalis. Une perte financière pourrait remettre en cause l'équilibre financier de Trivalis. Aujourd'hui, les citoyens participent aux déchets financièrement, uniquement sur les sacs noirs. Pour eux, les sacs jaunes sont gratuits. Une perte de soutien obligera à repenser l'organisation du système.

3 – Administratif

Monsieur Robineau indique que l'annexe 1 mentionne le détail des décisions prises par le Bureau par délégation du comité syndical.

3-1 Décisions du PRESIDENT prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical n°D036-COS270318, en date du 27 mars 2018, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au président,

Monsieur le Président a reçu délégation du comité syndical dans le domaine des :

3-1-1 Finances

- Pour procéder dans la limite des crédits de recettes d'emprunts ouverts au budget, à la réalisation et à la gestion active des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques, et de passer à cet effet, les actes nécessaires.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 26 mars 2019.

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

3-1-2 Marchés publics

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents et bons de commandes de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et dont le montant estimé du besoin est inférieur au seuil de **221 000 euros hors** taxe, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, y compris celles concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 26 mars 2019.

Code nomenclature	Famille Homogène Subdivision de la famille homogène	Montants en € HT
01	Services de conseil et de support en communication	0,00 €
02	Services de conception et de réalisation	9 679,45 €
03	Services d'impression et de diffusion	7 188,05 €
04	Supports d'information et de communication	3 819,42 €
05	Produits, objets, lots	60,00 €
06	Moyens pour la communication événementielle	930,70 €
07	Partenariat institutionnel	0,00 €
08	Alimentation	1 387,08 €
09	Assurances	0,00 €
10	Déplacements	5 592,89 €
11	Documentation générale et technique	749,50 €
12	Etudes, Assistance et Conseils *(hors opérations de construction)*	23 032,00 €
13	Entretien, nettoyage	182,20 €
14	Fêtes et réception	0,00 €
15	Formation	4 520,80 €
16	Fournitures administratives	592,64 €
17	Frais postaux	238,90 €
18	Hygiène et sécurité	2 761,75 €
19	Organismes divers	0,00 €
20	Petit équipement	100,50 €
21	Restauration	16 459,15 €
22	Mobilier	9 943,98 €
23	Télécommunications	37,20 €
24	Audiovisuel	0,00 €
25	Impression et reprographie	0,00 €
26	Equipements informatiques	15 103,95 €
27	Licences / Logiciels	20 901,58 €
28	Dématérialisation	3 437,50 €
29	Services informatiques	15 822,50 €
30	Parc automobile	124 978,90 €
31	Bâtiment (siège de Trivalis)	14 570,36 €
32	Extérieurs bâtiment (siège de Trivalis)	11 154,08 €
33	Matériels, machines et équipements	2 400,00 €
34	Services liés à la pollution et aux nuisances	3 645,00 €
35	Services d'analyses, de contrôles, d'essais et de surveillance	0,00 €
36	Services de transport et/ou de traitement	2 974,94 €
37	Prestations de services sur déchèteries	0,00 €
38	Services de traitement et/ou de valorisation	1 954,40 €
39	Exploitation des équipements de traitement	356,40 €
40	Non-Conformité	5 015,97 €
41	Activité Compostage	425,00 €
42	Equipements de traitement de Trivalis - Bâtiments	6 433,81 €
43	Equipements de traitement de Trivalis - Infrastructures	4 414,64 €
44	VRD, clôtures, aménagements extérieurs (sites de traitement de Trivalis)	0,00 €

LES OPERATIONS			
2017_OPE03	Rampe d'accès sur le centre de transfert de La Barre-de-Monts		Montants en € HT
			3 656,00

2019_OPE01	Extension zone de stockage amont et travaux divers		Montants en € HT
			62 030,00

2019_OPE02	Reprise étanchéité anciens casiers		Montants en € HT
			39 280,00

AVENANT			
2016_M092-Av2	Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et à la réhabilitation d'alvéoles sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Flaive-des-Loups	GEOSCOP	3 623,82 €
		TOTAL	3 623,82 €

DECISION DE RESILIATION			
2016_M002	Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la reconversion d'un centre de tri en unité de production de combustible solide de récupération (CSR) et en centre de transfert	Groupement conjoint NALDEO - Atelier PELEGRINO	

DECLARATIONS SANS SUITE			
2019_M004	Mise à disposition de caissons, prise en charge, transport, préparation (double broyage) et valorisation de la ferraille issue des usines de Tri-Mécano-Biologique de Trivalandes et Trivalonne		
2019_M056	Mise à disposition de contenants, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) issus des déchèteries de Vendée		

3-1-3 Ressources humaines

- pour prendre toute décision concernant la formation.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 26 mars 2019.

➡ ***Approbation et signature du plan de formation 2019 par le Président après avis favorable du comité technique en date du 25 avril 2019 (Collège des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité de ses membres / Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics : avis favorable à l'unanimité de ses membres) et transmission du plan de formation au CNFPT.***

- pour prendre toute décision concernant le recrutement d'agents contractuels dans les cas suivants :
  - soit pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires ou des agents contractuels à temps partiel ou momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).
  - soit pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), et signer les contrats et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements.
  - soit pour recruter des agents contractuels mis à disposition par le biais du service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 (réf délibération du 13 avril 2006).

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 26 mars 2019.

➡ ***Mise à disposition de Frédéric ABGRALL du 6 mai 2019 au 30 juin 2019, au sein du service finances, via le service Missions Temporaires du CDG85 (remplacement congé maternité d'Emmanuelle ORSONNEAU).***

➡ ***Prolongation de la mise à disposition de Frédéric ABGRALL du 1er juillet 2019 au 31 août 2019 au sein du service finances.***

➡ ***Recrutement de 5 ambassadeurs du tri contractuels pour une mission sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards, s'étalant de mai à septembre 2019. 1 ambassadeur du tri recruté pour la mission des Achards est également intervenu pour une mission sur le territoire du SYCODEM en avril.***

- pour signer les ordres de mission pour les déplacements des délégués dans le cadre de mandats spéciaux.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 26 mars 2019.

➡ ***Déplacement à Drevant (18) le 14 mai 2019 de Hervé ROBINEAU, Président, Philippe BERNARD, 2ème Vice-président et Gérard HERAULT, 3ème Vice-président afin d'assister à la visite de l'usine à pellets – déchets verts, organisée par le SMIRTOM Saint-Amandois***
Mode de transport utilisé : véhicule de location

➡ ***Déplacement à La Neuve Lyre (27) et Limay (78), le 21 mai 2019 de Hervé ROBINEAU, Président, Philippe BERNARD, 2ème Vice-président, Jean-Claude RICHARD, 4ème Vice-président afin d'assister à la visite de deux unités de valorisation.***
Mode de transport utilisé : véhicules de service

➡ ***Déplacement à Cancale (35) les 25 et 26 juin 2019, de Philippe BERNARD, 2ème Vice-président, afin d'assister au Conseil d'Administration de la FNCC du 26 juin 2019 qui se déroulera dans les locaux de Saint-Malo Agglomération.***
Mode de transport utilisé : véhicule de service

3-1-4 Affaires juridiques

- pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Trivalis, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de Trivalis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute la durée de son mandat et pour toute action quelle que puisse être sa nature, à l'exclusion des actions en justice fondées sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 26 mars 2019.

	Procédures en cours	Parties	Suivi
TRIVALANDES	**Référé expertise devant le Tribunal de Commerce de Nantes** Désordres affectant la voirie TRIVALANDES (Avocat : Me Eglie Richters du cabinet SARTORIO) Expert : M LEMAIRE	COLAS C/ SOGEA, BODIN, Cabinet MERLIN (Maître d'œuvre), TRIVALIS (Maître d'ouvrage)	**Fin juin 2019** : date prévisionnelle de remise du rapport final de l'expert **1er juillet 2019** : date de clôture de l'expertise **9 septembre 2019** : audience devant le Tribunal de Commerce de Nantes
	Référé expertise devant le Tribunal de Commerce de Nanterre Désordres et dysfonctionnements affectant les BRS de centres de traitement des déchets exploités par GEVAL et construits par VINCI (Avocat: Me Eglie Richters du cabinet SARTORIO) Expert : M. DE LA BATIE	GEVAL C/ VINCI ENVIRONNEMENT / CMD / BREVINI TRIVALIS (tiers partie)	**23 mai 2019** : courrier adressé par Véolia au juge du contrôle des expertises du Tribunal de commerce de Nanterre concernant la possibilité de réaliser pendant l'expertise les travaux de modernisations sur les BRS **24 mai 2019** : accédit de présentation des travaux du CETIM relatifs aux systèmes d'entrainement des BRS **13 juin 2019** : Dire de Trivalis sur les conclusions du rapport du CETIM **27 juin 2019** : audience au tribunal de commerce de Nanterre, devant le Juge chargé du contrôle des expertises Rapport remis au plus tôt en **décembre 2019**

3-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical n°D037-COS270318, en date du 27 mars 2018, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au bureau ;

3-2-1 Bureau du 2 avril 2019

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 2 avril 2019.

3-2-2 Bureau du 7 mai 2019

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion 7 mai 2019.

3-2-3 Bureau du 4 juin 2019

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 4 juin 2019.

Les décisions prises lors des bureaux du 2 avril, du 7 mai et du 4 juin sont annexées au dossier de réunion.

Monsieur Robineau demande s'il y a des questions sur ces différents bureaux.

Aucune remarque n'est formulée.

► Information du comité syndical

3-3 Mise à jour de la composition du comité syndical de Trivalis – élection de nouveaux délégués suppléants pour siéger au sein du comité syndical de Trivalis

3-3-1 Communauté de Communes Sud Vendée Littoral – Election d'un nouveau délégué suppléant

Suite au décès de Monsieur Bernard LECLERC, élu de la commune de la Faute-sur-Mer et représentant de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral en qualité de délégué suppléant au sein du comité syndical de Trivalis, la collectivité lors de son conseil communautaire du 16 mai 2019, a élu Monsieur Laurent HUGER pour remplacer Bernard LECLERC en tant que délégué suppléant au sein du comité syndical de Trivalis.

Les représentants de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au sein du comité syndical de Trivalis sont donc (les modifications apparaissent en bleu) :

Secteur	Structure	Délégués	
		Titulaires	Suppléants
Sud-Ouest	CC Vendée Sud Littoral	M. Pierre CAREIL (Sainte-Gemme-la-Plaine)	M. Jacky MARCHETEAU (Saint-Etienne-de-Brillouet)
		M. Daniel RINGEARD (Champagné-les-Marais)	M. Michel SAGOT (Saint-Michel-en-L'Herm)
		M. Daniel GACHET (Luçon)	**M. Laurent HUGER (La Faute-sur-Mer)**
		M. Gérard GUYAU (Les Pineaux)	M. René FROMENT (Ste-Radégonde-des-Noyers)
		M. Jacques GAUTIER (La Tranche-sur-Mer)	M. Jean ETIENNE (Saint-Denis-du-Payré)

► **Information du comité syndical**

3-3-2 Communauté de Communes Ile de Noirmoutier – Election d'un nouveau délégué suppléant

Suite à la démission de Madame Marie-Claude PALVADEAU, élue de la commune de la Barbâtre et représentante de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier en qualité de déléguée suppléante au sein du comité syndical de Trivalis, la collectivité lors de son conseil communautaire du 5 juin 2019, a élu Madame Martine POMARE pour remplacer Madame Marie-Claude PALVADEAU en tant que déléguée suppléante au sein du comité syndical de Trivalis.

Les représentants de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier au sein du comité syndical de Trivalis sont donc (les modifications apparaissent en bleu) :

Secteur	Structure	Délégués	
		Titulaires	Suppléants
Nord-ouest	CC Ile de Noirmoutier	Mme Anicette VARNAJO (Noirmoutier en l'Ile)	Mme Mauricette RICHARD (L'Epine)
		M. Noël FAUCHER (Noirmoutier en l'Ile)	**Mme Martine POMARE (La Barbâtre)**

► **Information du comité syndical**

Monsieur Robineau rappelle que la prochaine commission technique / tri aura lieu de 2 juillet prochain. Lancement de l'étude de CSR à partir du tout-venant de déchèteries en partenariat avec d'autres collectivités. Il est nécessaire d'être collectif dans ce domaine.

4 – Finances

4-1 Audit de fiabilisation des comptes (partenariat Trivalis DDFIP)

Il est indiqué que Trivalis a été retenu par les services de l'Etat.

Trivalis s'est engagé avec la Direction des Finances Publiques dans le dispositif alternatif à la certification des comptes. C'est le même principe que la certification des comptes mais cela est réalisé sur des cycles identifiés.

L'audit initial a débuté le 22 mai dernier. C'est un audit conjoint. La DDFIP a mis à disposition un auditeur Monsieur Léo Akyempon qui vient de Nantes. Madame Laure Chené Contrôleur de gestion suit ce dossier pour Trivals.
L'audit sera terminé fin juin.

Deux cycles principaux sont étudiés :

- Les immobilisations (22/05 au 14/06)
- Les charges et la dette. (17/06 au 30/06)

L'audit doit permettre d'identifier les risques, les mesures existantes et les points d'amélioration.
A l'issue de celui-ci, un rapport sera rédigé et présenté en octobre en comité syndical. Un plan d'action sera élaboré sur cette base pour prendre les mesures adaptées et répondre aux risques.

S'agissant des immobilisations, deux axes de travail se dégagent en première analyse :

- Optimisation de l'inventaire physique. Il doit être plus exhaustif
- Apurement et généralisation des amortissements de l'actif. Rattrapage des amortissements sur l'ensemble des bâtiments.

Monsieur Robineau demande si on quitte la nomenclature M14.

Il est indiqué que cela est prévu.

► **Information du comité syndical**

4-2 Compte financier unique

L'article 242 de la Loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires. Il facilitera la lisibilité financière.

Le CFU sera un document de synthèse répondant aux exigences actuelles de lisibilité et de transparence de l'information financière des collectivités, ce qui facilitera son appropriation par les assemblées délibérantes, les citoyens et les tiers. Le CFU permettra :

- D'enrichir l'approche budgétaire, qui est celle du compte administratif, par des informations patrimoniales actuellement produites par le seul comptable public,
- De faciliter l'exercice du débat démocratique local.

Le CFU s'articulera évidemment avec les autres vecteurs d'information sur les finances locales comme les rapports accompagnant les comptes, les dispositifs de mise à disposition de données ouvertes, etc.

Le bureau de Trivalis, dans la continuité des démarches engagées avec la DDFIP a décidé lors de sa réunion du 4 juin dernier de lancer la candidature du syndicat à cette expérimentation pour la première vague (2020-2023).

La candidature du syndicat a ainsi été adressé au Préfet de la Vendée ainsi qu'au Directeur départemental des finances publiques par courrier du 18 juin.

Le résultat de l'appel à candidature devrait être connu d'ici octobre prochain.

L'incidence principale si Trivalis devait être retenu, sera le changement de nomenclature (M57). Elle comporte quelques déclinaisons supplémentaires dans les comptes. Le principal changement porte sur l'approche de la comptabilisation du patrimoine dans laquelle Trivalis est engagé depuis le projet de VENDEE TRI.

La réponse est attendue fin septembre, début octobre 2019. Un point sur cette expérimentation sera présenté en comité syndical du 22 octobre prochain. Cela s'inscrit dans une logique globale de fiabilisation des comptes. A noter que Trivalis pourrait être retenu comme site pilote par Berger Levrault (logiciel) dans la nomenclature M57.

Il est indiqué que l'ordre du jour du comité syndical du 22 octobre sera conséquent pour la partie Finances.

Monsieur Robineau mentionne que le partenariat avec les services de la trésorerie est important.

Monsieur Larrieu indique que l'on arrive à la fin du cycle de la première convention de contrôle allégé partenarial qui couvrait la période 2016 à 2019. A l'occasion de cette convention, un travail approfondi a été effectué, en particulier sur les comptes du syndicat. Il rappelle que la comptabilité ne consiste pas uniquement à mettre des chiffres dans des cases. Elle est la traduction de l'activité financière d'une collectivité qui s'inscrit dans l'obligation des décideurs de rendre des comptes. Le principe de fiabilité des comptes est de décider comment la comptabilité va restituer au plus près et au plus juste, l'activité des décideurs publics en leurs différents domaines de compétence. Le dispositif s'annonçait dans un environnement très favorable, au regard des trois années passées. L'idée était d'aller au-delà avec Trivalis avec effectivement le dispositif de certification de chaine comptable. Seules 25 collectivités ont été retenues dont Trivalis en Vendée. On reste dans un dispositif expérimental et exceptionnel au plan national. On le dit alternatif au principe de la certification des comptes, qui est un autre dispositif qui a déjà engagé de grandes collectivités, comme des hôpitaux où il s'agit de certifier l'ensemble des comptes par un commissaire aux comptes à l'image de la certification des comptes de l'Etat. Le dispositif est sans doute moins ambitieux mais il va permettre in fine de donner l'assurance raisonnable de la maitrise de processus au demeurant complexe que sont les immobilisations et les charges.

Monsieur Larrieu évoque les premiers éléments de retour de l'audit : Derrière la gestion du patrimoine on voit bien les conséquences financières. La bonne appréciation du patrimoine, c'est aussi la justesse des amortissements qui sont une charge pour la collectivité. On y trouve aussi, toute la responsabilité de l'ordonnateur, l'assurançabilité des biens. Derrière tous ces dispositifs, il y a des enjeux financiers.
Monsieur Larrieu indique, qu'un travail sera sans doute à réaliser, comme cela avait déjà été préalablement identifié lors du premier partenariat, sur l'identification des biens qui ont été mis à disposition dans la comptabilité de collectivités partenaires. Mais aussi, de mettre un peu d'ordre dans l'actif, en attaquant un plan qui consiste au-delà de ce qui a été fait sur la première phase, d'ajuster l'état de l'actif. Il s'agit maintenant de vérifier la conformité comptable de l'état de l'actif avec un inventaire physique des biens. C'est un travail compliqué et lourd qui va nécessiter un gros investissement de la part du syndicat. Derrière tout ceci, il se dessine in fine la qualité comptable de l'organisme et donc la fiabilité des restitutions financières et comptables qui sera effectuée par l'organisme.
L'audit est en cours de finalisation. Une restitution est prévue avant fin 2019. Le plan d'actions devra être traité sur les années 2020-2021. Début 2022, il y aura une évaluation de la qualité qui se traduira par la certification des chaînes retenues.

Dans ce cadre, un autre dispositif apparait, c'est le CFU. C'est la fusion, au premier janvier 2020, de deux documents qui présentent chacun un intérêt. Sachant que le seul document comptable est le compte de gestion qui retrace l'intégralité du processus comptable et financier. Le CFU améliorera la lisibilité de la restitution de l'information comptable et financière pour permettre aux élus dans un seul document d'avoir toutes les informations dont les patrimoniales. Ce dispositif sera mis en œuvre en 2020.
Monsieur Larrieu signale qu'il est possible d'aller sereinement vers ce dispositif car en amont il a été réalisé tout un travail. Il rappelle que les comptes sont rendus aujourd'hui au 31 janvier de l'année n+1. Cela permet de vérifier les constructions qui ont été faites.

Monsieur Larrieu mentionne que le corollaire de ce dispositif est l'adoption de la nomenclature M57. Beaucoup des éléments de la M57 ont déjà été anticipés en particulier le rattachement des charges, le provisionnement….
Le changement pour Trivalis sera la comptabilisation des amortissements au prorata temporis.

Monsieur Larrieu est satisfait de poursuivre le partenariat avec Trivalis par la signature de cette nouvelle convention.

Monsieur Robineau remercie Monsieur Larrieu pour sa collaboration.

► **Information du comité syndical**

4-3 Régularisation des contributions 2018

Les projets de régularisation des contributions ont été adressés aux adhérents de Trivalis en avril dernier suite à la validation des tonnages 2018.

Cette transmission n'a soulevé aucune observation des EPCI. Le Comité syndical est invité à délibérer sur les soldes 2018 des participations des EPCI.

Bilan par Flux et matériau 2018 :

Les tonnages des ordures ménagères ont continué de baisser en particulier CC St Gilles croix de Vie, Sycodem et Vendée Grand Littoral.

Monsieur Robineau souhaite insister sur les bons résultats obtenus par CC St Gilles croix de Vie qui a mis en place la redevance incitative.

	VOTE VENDEE	REALISE VENDEE	SOLDE 2018
DECHETS ULTIMES			
Ordures ménagères	20 386 286 €	19 898 758 €	- 487 528 €
Tout venant	4 699 817 €	5 003 189 €	303 371 €
refus de tri	496 789 €	551 760 €	54 971 €

DECHETERIES			
FFOM	24 474 €	23 762 €	- 712 €
Déchets verts vrac	1 054 388 €	918 213 €	- 136 174 €
Déchets verts broyés	1 100 661 €	1 030 086 €	- 70 575 €
Gravats	1 399 804 €	1 429 148 €	29 344 €
Bois	1 348 657 €	1 206 613 €	- 142 044 €
Ferraille	- 345 186 €	- 368 415 €	- 23 230 €
Plastiques souples	64 169 €	59 784 €	- 4 386 €
Plastiques rigides	691 031 €	733 944 €	42 913 €
Amiantes - Fibrociments	44 053 €	43 527 €	- 526 €
Plaques de plâtre	202 102 €	237 924 €	35 822 €
Polystyrènes	18 510 €	20 560 €	2 050 €
Souches	32 101 €	47 823 €	15 722 €
ECODDS	- 55 216 €	- 55 216 €	- €
Batteries	- 6 894 €	- 5 642 €	1 252 €
Huiles DDS	66 756 €	80 136 €	13 380 €
Autres DDS	724 797 €	876 381 €	151 584 €
Carton	- 585 445 €	- 480 543 €	104 903 €
Papier	- 22 011 €	- 23 656 €	- 1 645 €
DEEE	- 387 943 €	- 460 366 €	- 72 423 €
DEA	- 408 540 €	- 450 793 €	- 42 253 €
TRI DES DECHETS			
Emballages	- 3 024 331 €	- 3 307 854 €	- 283 523 €
Papier	- 2 146 029 €	- 2 054 635 €	91 394 €
Verre	- 928 398 €	- 976 043 €	- 47 645 €
Charges de structure			
Charges de structure	2 855 901 €	2 851 370 €	- 4 531 €
Part Individuelle			
Compostage individuel	202 311 €	202 437 €	126 €
Armoires à DMS	- €	- €	- €
Poulaillers	18 548 €	18 548 €	- €
Contribution finale HT	**27 521 163 €**	**27 050 987 €**	**- 470 176 €**
Contribution finale TTC	**30 273 279 €**	**29 756 085 €**	**- 517 194 €**

Monsieur Robineau mentionne que lorsque toutes les collectivités seront passées à la redevance incitative, il sera plus aisé d'étudier comment répercuter le poids des emballages sur les contributions. Cela permettra aussi d'aller plus vite dans la mise en œuvre.

Il est indiqué que le solde net des emballages est excédentaire de 3.3 M €. Les PET clairs portent largement ce résultat.

Monsieur Bouillaud indique que les tonnages de gravats représentent une part importante.

Monsieur Robineau répond que les déchets verts, le bois et les gravats sont des blocs onéreux. Un travail d'étude est effectué afin de donner une valeur énergétique au tout-venant. Il est nécessaire de mettre en œuvre parallèlement des plans de prévention.

Il est précisé que les déchets dangereux représentent aussi une masse significative.

Prix unitaires solde 2018 :

	CONTRIBUTION	COUT/Tonne	COUT/Hab. 2018
DECHETS ULTIMES			
Ordures ménagères	19 898 758 €	174,00 €	25,33 €
Tout venant	5 003 189 €	134,00 €	6,37 €
refus de tri	551 760 €	93,00 €	0,70 €
DECHETERIES			
FFOM	23 762 €	21,00 €	0,03 €
Déchets verts vrac	918 213 €	25,00 €	1,17 €
Déchets verts broyés	1 030 086 €	19,00 €	1,31 €
Gravats	1 429 148 €	20,00 €	1,82 €
Bois	1 206 613 €	80,00 €	1,54 €
Ferraille	- 368 415 €	- 35,00 €	- 0,47 €
Plastiques souples	59 784 €	174,00 €	0,08 €
Plastiques rigides	733 944 €	209,00 €	0,93 €
Amiantes - Fibrociments	43 527 €	130,00 €	0,06 €
Plaques de plâtre	237 924 €	130,00 €	0,30 €
Polystyrènes	20 560 €	130,00 €	0,03 €
Souches	47 823 €	46,00 €	0,06 €
ECODDS	- 55 216 €	- €	- 0,07 €
Batteries	- 5 642 €	- 47,00 €	- 0,01 €
Huiles DDS	80 136 €	216,00 €	0,10 €
Autres DDS	876 381 €	807,00 €	1,12 €
Carton	- 480 543 €	- 49,11 €	- 0,61 €
Papier	- 23 656 €	- 22,00 €	- 0,03 €
DEEE	- 460 366 €	- 63,52 €	- 0,59 €
DEA	- 450 793 €	- 27,05 €	- 0,57 €
TRI DES DECHETS			
Emballages	- 3 307 854 €	- 121,09 €	- 4,21 €
Papier	- 2 054 635 €	- 118,35 €	- 2,62 €
Verre	- 976 043 €	- 26,11 €	- 1,24 €
Charges de structure			
Charges de structure	2 851 370 €	6,11 €	3,63 €
Part Individuelle			
Compostage individuel	202 437 €	1,77 €	0,26 €
Poulaillers	18 548 €	0,16 €	0,02 €
CONTRIBUTION FINALE HT	**27 050 987 €**	**57,99 €**	**34,44 €**
CONTRIBUTION FINALE TTC	**29 756 085 €**	**63,79 €**	**37,89 €**

Monsieur Robineau rappelle que Trivalis prend en compte la population DGF.

Il est indiqué que lors de la rencontre des syndicats départementaux du 20-21 juin dernier à Bourg en Bresse, il a été évoqué la constitution d'un groupe de travail national sur la problématique de la population touristique afin d'identifier un indicateur qui pourrait servir de référence. Trivalis devrait être associé aux travaux menés.

Monsieur Robineau précise que le département accueille 5 000 000 de nuitées touristiques. Trivalis travaille avec la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air afin de réduire les déchets produits par les visiteurs.

Evolution 2013-2018

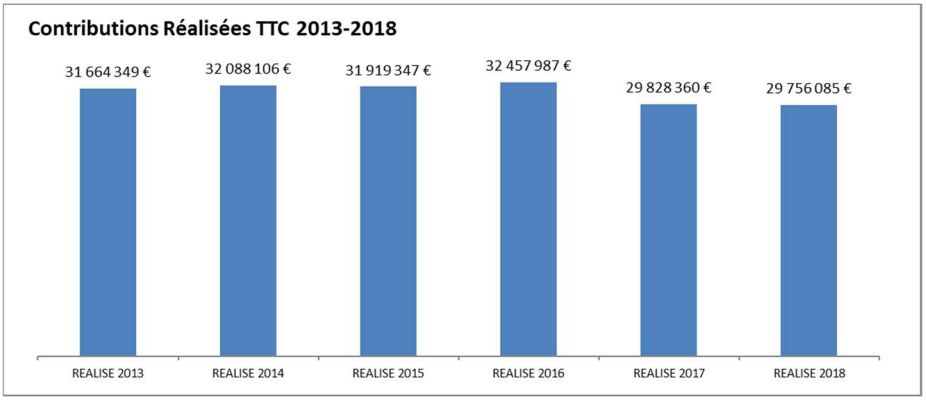

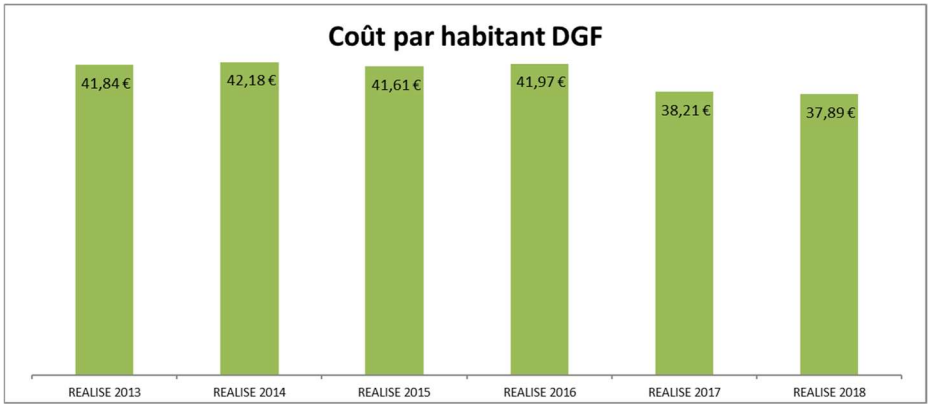

Vu les statuts du Syndicat mixte départemental, syndicat d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée « Trivalis »,

Vu la délibération D082-COS230615 fixant les modalités de calcul des contributions applicables à compter de 2016,
Vu l'arrêté Préfectoral DRCTAJ/3-587 du 20 novembre 2015 portant révision des statuts de Trivalis,
Vu la délibération D218-COS191217 fixant la grille de prix applicable pour le calcul des contributions 2018,

Vu la délibération D219-COS191217 fixant le montant des contributions 2018,

Considérant l'exécution budgétaire 2018,

Considérant les tonnages comptabilisés pour chacun des adhérents,
Monsieur le Président expose qu'il convient de procéder aux régularisations des contributions pour l'exercice écoulé.
Monsieur le Président rappelle que ces régularisations ont fait l'objet d'échanges préalables avec chaque adhérent.

Monsieur le Président présente ensuite le tableau récapitulatif du réalisé 2018 :

Il indique que le solde de chaque adhérent est calculé par la différence entre les charges enregistrées au cours de l'exercice et les contributions votées et appelées par Trivalis au cours de la même période.

Le montant des régularisations des contributions pour 2018 se répartit par collectivité comme suit (le signe « - » signifie en faveur de la collectivité adhérente) ;

Adhérent	Contribution		SOLDES
	VOTE 2018 TTC	REALISE 2018 TTC	Variation VOTE - REALISE 2018
CC Océan Marais de Monts	1 871 751 €	1 871 151 €	- 600 €
CC Ile de Noirmoutier	1 237 192 €	1 269 034 €	31 842 €
CC Pays de St Gilles Croix de Vie	3 746 853 €	3 395 923 €	- 350 930 €
Challans Gois Communauté	2 343 611 €	2 426 404 €	82 793 €
La Roche sur Yon Agglomération	3 816 446 €	3 896 656 €	80 210 €
CC Vie et Boulogne	1 612 621 €	1 610 090 €	- 2 531 €
CC Pays des Achards	560 200 €	580 493 €	20 293 €
CC Vendée Grand Littoral	1 805 552 €	1 635 384 €	- 170 168 €
Les Sables d'Olonne Agglomération	3 567 897 €	3 559 686 €	- 8 211 €
Commune de l'Ile d'Yeu	446 980 €	431 364 €	- 15 615 €
CC Sud Vendée Littoral	3 122 320 €	3 075 112 €	- 47 208 €
Sycodem Sud-Vendée	1 592 814 €	1 470 902 €	- 121 913 €
SCOM	1 718 322 €	1 667 158 €	- 51 164 €
CC Pays des Herbiers	667 425 €	685 001 €	17 576 €
CC Pays de Mortagne sur Sèvre	543 237 €	555 385 €	12 148 €
CC Pays de St Fulgent-Les Essarts	449 180 €	444 897 €	- 4 283 €
Terres de Montaigu CC Montaigu-Rocheservière	1 170 879 €	1 181 446 €	10 568 €
VENDEE	**30 273 279 €**	**29 756 085 €**	**- 517 194 €**

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour valider les régularisations des contributions 2018 telles que présentées par le Président.

Monsieur Robineau indique que grâce à l'effort de tous, les contributions restent globalement stables. Les efforts sont à poursuivre. Cela permettra de limiter l'exportation et l'enfouissement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité valide les régularisations des contributions 2018 telles que présentées par le Président.

Monsieur Robineau rappelle qu'il est nécessaire de ne pas négliger les interactions entre la collecte et le traitement. La collectivité peut s'appuyer sur la technicité du personnel de Trivalis.

4-4 Clôture d'une autorisation de programme

Monsieur Robineau mentionne qu'une convention de mise à disposition d'une partie du centre de tri de Mouzeuil a été signée avec VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2019 pour un montant mensuel de 16 000 €. Cette convention fait suite à l'incendie en octobre 2017 du site Arc en Ciel de VEOLIA qui a provoqué l'arrêt de l'activité tri des emballages et papiers issus du secteur de Nantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;

Vu la délibération n°193-COS131216 du 13 décembre 2016 approuvant l'ouverture de l'autorisation de programme pour la construction du CSR et du transfert de Mouzeuil Saint Martin.

Vu la délibération n°215-COS191217 du 19 décembre 2017 modifiant l'autorisation de programme pour la construction du CSR et du transfert de Mouzeuil Saint Martin.

Vu la délibération n°160-COS191218 du 19 décembre 2018 modifiant l'autorisation de programme pour la construction du CSR et du transfert de Mouzeuil Saint Martin.

Vu l'instruction M14;

Considérant l'abandon du projet en l'état actuel des données, le solde du marché dont le DGD a été notifié et l'exécution budgétaire, la clôture de l' AP/CP est nécessaire ;

Monsieur le Président rappelle les données constitutives de l'autorisation de programme n°13 :

Montant initial de l'autorisation de programme : 4 200 000,00 €

Peu de crédit sont été utilisés.

- Crédits de paiement 2017 : 15 151 ,61 €
- Crédits de paiement 2018 : 0,00 €
- Crédits de paiement 2019 : 385,00 €

Montant total des crédits consommés : 15 536.61 €

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au comité syndical de clôturer l'autorisation de programme n°13.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité vote la clôture de l'autorisation de programme n°13.

4-5 Budget 2019 : Décision modificative n°1

Il est précisé que cette modification budgétaire ne concerne que la section d'investissement.
L'objectif est :
- D'inscrire les crédits qui vont permettre d'intégrer dans le patrimoine de Trivalis, les travaux réalisés sur VENDEE TRI par COVED / PAPREC.
- Quelques opérations non affectées (exemple : réalisation de crédit pour le film de bilan de mandat)
- Clôture de l'AP susmentionnée au point 4-4

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets.
Vu l'instruction budgétaire comptable M14, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1er & 3.2,

Considérant le Budget Primitif 2019 adopté le 18 décembre 2018 par le Comité syndical de Trivalis,
Considérant le Budget Supplémentaire 2019 adopté le 26 mars 2019 par le Comité syndical de Trivalis,
Considérant l'exécution budgétaire 2019 constatée,
Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical les modifications de crédits qu'il conviendrait d'apporter au Budget 2019 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	69 000,00	0,00	44 500,00		113 500,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	128 314,19	0,00	0,00		128 314,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	6 600,00	0,00	0,00		6 600,00
	Total des opérations d'équipement	19 798 599,66	0,00	3 365 500,00		23 164 099,66
	Total des dépenses d'équipement	20 002 513,85	0,00	3 410 000,00		23 412 513,85
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 979 471,65	0,00	0,00		6 979 471,65
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	600 000,00	0,00	0,00		600 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	7 579 471,65	0,00	0,00		7 579 471,65
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**19 000,00**	**0,00**	**0,00**		**19 000,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**27 600 985,50**	**0,00**	**3 410 000,00**		**31 010 985,50**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*1 164 885,20*		*0,00*		*1 164 885,20*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*650 000,00*		*0,00*		*650 000,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***1 814 885,20***		***0,00***		***1 814 885,20***
	TOTAL	29 415 870,70	0,00	3 410 000,00		32 825 870,70
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**32 825 870,70**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 182 888,50	0,00	3 510 000,00		6 692 888,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 614 156,33	0,00	-100 000,00		4 514 156,33
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	7 797 044,83	0,00	3 410 000,00		11 207 044,83
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	5 274 490,90	0,00	0,00		5 274 490,90
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières	5 274 490,90	0,00	0,00		5 274 490,90
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**19 000,00**	**0,00**	**0,00**		**19 000,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**13 090 535,73**	**0,00**	**3 410 000,00**		**16 500 535,73**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*2 063 371,60*		*0,00*		*2 063 371,60*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*11 099 318,45*		*0,00*		*11 099 318,45*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*650 000,00*		*0,00*		*650 000,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***13 812 690,05***		***0,00***		***13 812 690,05***
	TOTAL	26 903 225,78	0,00	3 410 000,00		30 313 225,78
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**2 512 644,92**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**32 825 870,70**

Il est précisé que la section de fonctionnement n'est pas affectée par cette décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité accepte les modifications de crédits proposées par le Président.

Monsieur Robineau donne la parole à Monsieur Guyau.

5 – Communication-prévention

5-1 Agenda

Réunions de bureau		
Mardi 2 juillet 2019	10 heures	Trivalis
Mardi 10 septembre 2019	10 heures	Trivalis
Mardi 8 octobre 2019	10 heures	Trivalis
Mardi 5 novembre 2019	A préciser	A Challans Gois (lieu à préciser)
Mardi 3 décembre 2019	10 heures	Trivalis
Réunion de comité syndical		
Mardi 22 octobre 2019	9 h 30	Trivalis
Mardi 17 décembre 2019	9 h 30	Trivalis
Commissions		
CAO		
Mardi 2 juillet 2019	A préciser	Trivalis
Mardi 10 septembre 2019	A préciser	Trivalis
Mardi 8 octobre 2019	A préciser	Trivalis
Mardi 5 novembre 2019	A préciser	A préciser
Mardi 3 décembre 2019	A préciser	Trivalis
Technique-Tri		
Mardi 2 juillet	14 h 30	Trivalis
Autres événements		
Jeudi 12 septembre 2019	A préciser	Réunion des techniciens
Jeudi 17 octobre 2019	9 heures à Trivalis	Ambassadeurs du tri
Jeudi 12 décembre 2019	A préciser	Réunion des techniciens

Monsieur Robineau précise que les contacts seront pris pour organiser le bureau décentralisé du mois de novembre. Un autre bureau décentralisé sera prévu début 2020.

Monsieur Robineau rappelle l'importance des réunions des techniciens.

5-2 Actions de communication départementales

5-2-1 Présentation du Rapport d'activités 2018

Au titre de la réglementation, le Président de Trivalis présente, à l'assemblée du syndicat, le rapport d'activité 2018 du syndicat.
Ce rapport retrace l'activité de Trivalis et sera transmis avant le 30 septembre, au maire de la commune membre et au président de chaque EPCI et syndicat mixte membres (article L.5211-39 du CGCT

applicable à Trivalis par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT). Le décret n°2015-1827 en date du 30 décembre 2015 a rendu obligatoire la mention d'indicateurs financiers et techniques relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés (article D.2224-1 du CGCT). Ces indicateurs sont intégrés au rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

► Information du comité syndical

Monsieur Robineau rappelle la volonté de Trivalis de produire, depuis quelques années déjà, un rapport annuel synthétique.

Monsieur Robineau pense qu'il serait intéressant que le service communication-prévention de Trivalis soit destinataire des rapports annuels des collectivités adhérentes.

5-2-2 Communication contre les emballages imbriqués

Il est indiqué que le syndicat a souhaité organiser une campagne de communication départementale afin de réduire les emballages imbriqués reçus à VENDEE TRI et ainsi, atténuer les pertes financières associées. Le syndicat a utilisé différents canaux pour diffuser son message : presse, affichage routier et réseaux sociaux. Les résultats des caractérisations d'emballages n'ont pas permis d'observer un impact favorable sur l'évolution du taux d'imbriqués. Dans ce contexte, une deuxième campagne de communication, avec le même message a été lancée en juin sur la même organisation (sauf affichage routier).

Pour renfoncer le message auprès des usagers, le syndicat va transmettre, début septembre, des éléments (texte + visuel) aux communautés de communes et aux communes pour une diffusion de l'information dans leurs bulletins communaux et intercommunaux. Gageons que cette diffusion dans le journal de proximité des habitants parvienne à réduire les emballages imbriqués à VENDEE TRI.

Monsieur Aubineau précise qu'ils n'ont pas trouvé l'affiche suffisamment explicite.

Monsieur Robineau pense que cela est lié aux habitudes des usagers. C'est pour cela que Trivalis a souhaité soutenir DKPresse mini-entreprise EPA portée par des élèves du lycée Jean XXIII des Herbiers dans la fabrication locale d'un produit de compression pour les bouteilles en plastique, canettes en aluminium. Monsieur Guyau précise qu'ils en ont déjà vendu 92.

Monsieur Bouillaud indique que certains habitants ont compris qu'il fallait sortir les déchets de la poubelle... et que le texte, sur l'affichage routier, était trop petit.

Il est rappelé que le visuel a été produit dans les journaux et qu'un spot radio a relayé l'information.

Monsieur Robineau précise qu'il est difficile de faire comprendre les imbriqués sur une image.

Monsieur Calonnec indique qu'il s'agit de la difficulté de l'affichage routier. Le débat actuel se retrouve aussi sur les abris bus. En voiture, il est difficile de tout voir. C'est une réflexion à avoir pour ce type de message. Il est peut-être préférable de se concentrer sur des messages en radio ou en presse.

Monsieur Grasset pense que les grandes campagnes n'impactent pas l'usager à son domicile. Il lui semble préférable et plus important de toucher directement le contribuable en profitant par exemple de l'envoi de la taxe pour glisser le message dans l'enveloppe.

Monsieur Guyau valide l'envoi à l'usager.

Monsieur Robineau indique que les collectivités vont pouvoir reproduire le visuel et le texte associé pour les joindre aux factures adressées aux usagers et les intégrer dans les bulletins communaux et intercommunaux.

► **Information du comité syndical**

5-2-3 Visites spéciales à VENDEE TRI

Ces visites sont effectuées en dehors du programme de visites habituelles.

5-2-3-1 Bilan des visiteurs-Semaine Développement durable

Fin mai, des Portes-Ouvertes étaient organisées à VENDEE TRI à l'occasion de la Semaine du Développement durable. Le syndicat proposait 13 créneaux de visite différents, dont certains en soirée. Au total, ce sont 479 personnes qui ont été sensibilisées au tri, au recyclage et à la réduction des emballages, soit un taux de remplissage de 78 %. Les visiteurs ont été largement reconnaissants en fin de visite des informations reçues. Des désistements plus nombreux cette année. Peut-être que l'engagement à faire le déplacement est moindre en raison de la gratuité.

5-2-3-2 Point sur les visites des Conseils municipaux

Depuis quelques semaines, les conseils municipaux demandent à réaliser une visite en réponse à la proposition de Trivalis. Actuellement (rédaction de ce dossier), ce sont 56 mairies (cf. carte) qui ont pris contact avec le syndicat pour organiser ces visites. Les premières visites ont eu lieu début juin et s'étalent sur toute l'année 2019. On recense, pour l'heure, plus de 320 élus participant à ces visites.

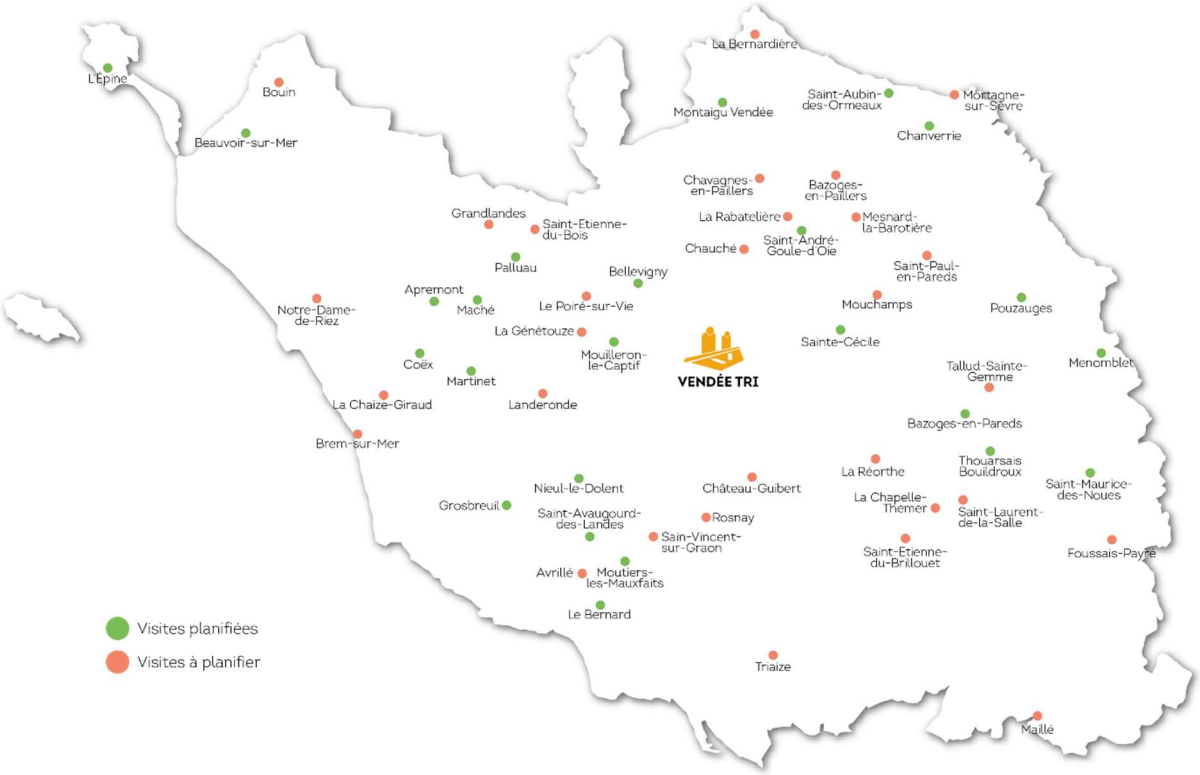

Monsieur Plisson mentionne que les retours des élus sont positifs.

Monsieur Robineau souhaite remercier le personnel pour cette démarche.

Madame de Roux trouve que cela permet de mieux comprendre pourquoi il est nécessaire de limiter les imbriqués.

5-2-3-3 Porte-Ouvertes dédiées aux touristes cet été

Cet été, des touristes pourront également découvrir VENDEE TRI lors de deux journées exceptionnelles. Le site ouvrira ses portes les jeudis 25 juillet et 8 août, avec chaque jour deux visites organisées. Les touristes devront s'inscrire en ligne via le site web de Trivalis. L'ensemble des Offices de Tourisme de Vendée a été informé de cette action, par mail, et vont relayer le message auprès des touristes. Le syndicat a également acheté de l'espace publicitaire dans 2 guides, pour assurer la promotion de cette action spéciale, de la presse écrite à forte diffusion : le Guide été et le Guide Escapades.

Il est précisé que le visuel est à disposition des collectivités sur pleiade.

► Information du comité syndical

5-2-4 Action spéciale pour la collecte des feux de détresse

Pour éviter un risque d'incendie dans ses installations de traitement, en particulier VENDEE TRI, le syndicat va mener une opération originale de collecte des feux de détresse dans 5 ports vendéens (les ports qui ont le plus d'anneaux) :
Port Bourgenay à Talmont-Saint-Hilaire
Port Olonna aux Sables d'Olonne
Port La Vie à Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Port de l'Herbaudière à Noirmoutier
Port Joinville à L'Ile d'Yeu

Cette action exceptionnelle est planifiée le samedi 6 juillet prochain. Des artificiers de l'équipe Jacques Couturier, formés à la manipulation de ces déchets, seront présents sur un stand pour récupérer et manipuler les feux périmés déposés par les usagers. La société Livbag assurera ensuite la collecte, le transport et l'élimination de ces déchets dangereux. Cette opération est menée en partenariat avec la Direction de l'Environnement du Conseil départemental, au titre du projet Ambition maritime. Le syndicat finance l'opération. Le coût de collecte et traitement d'une tonne de ce déchet est de 5 000 €.
Une conférence de presse, le mardi 2 juillet, permettra d'informer le grand public. Un courrier d'information et l'affiche de l'action ont été transmis aux collectivités adhérentes. Le Journal de la Vendée fera écho de l'événement. Les capitaineries et les associations de plaisanciers vont être également informées.

Monsieur Robineau précise que le sujet est abordé depuis longtemps. Des stocks de fusées existent dans les ports. C'est une première expérimentation. Il est souhaité que cette campagne encourage les plaisanciers à ne plus stocker et à utiliser la filière REP dont l'éco-organisme est Aper Pyro.

► **Information du comité syndical**

5-2-5 Trivalis, partenaire de la Fête départementale de l'Agriculture

Cette année encore, le syndicat est partenaire des Jeunes Agriculteurs (JA) et de Terre Attitude. Ce sont les JA du Pays de Mortagne-sur-Sèvre qui organisent la Fête départementale de l'Agriculture à La Gaubretière. Elle se déroulera les 31 août et 1er septembre prochain. Comme chaque année, Trivalis subventionne l'achat de vaisselle biodégradable compostable mise en circulation sur les différents points de restauration. Le syndicat conçoit et fournit le set de table où apparaitra un message de remerciement pour le tri des déchets en fin de repas. Les JA ont également sollicité Trivalis pour venir visiter VENDEE TRI et pouvoir bénéficier d'une formation sur le tri des déchets en amont de la Fête. Ces démarches font suite à une rencontre organisée le 26 novembre 2018 à Mortagne-sur-Sèvre, dans les locaux de la communauté de communes en présence de Gérard Hérault. Le syndicat avait encouragé les JA à intégrer la préservation de l'environnement dans toute l'organisation de la Fête, et pas seulement au moment du repas. Ainsi, dans le dossier 2019 transmis aux exposants, une invitation « à jouer le jeu (utiliser de la vaisselle biodégradable, limiter et trier les déchets tout au long du week-end) », est mentionnée à plusieurs endroits « sur un dossier qui nous est cher, la valorisation et le tri des déchets ».

Monsieur Mallard signale que l'année dernière, à La Chataigneraie, des bennes ont été détournées et que le Scom avait identifié que les exposants étaient à la source des déchets contenus dans les bennes.

Monsieur Robineau demande s'ils ont toujours des gobelets réutilisables ?

Il est répondu par l'affirmatif. Une consigne est mise en place. Ils n'en n'ont pas demandé en complément.

Monsieur Robineau précise que les JA ont été les premiers à collaborer avec Trivalis. D'année en année, les informations sont transmises. Ils se sont améliorés avec la désignation de responsables environnement qui suivent les opérations de tri avec attention.

► **Information du comité syndical**

5-2-6 Le Tri est de la Fête renforcé avec l'annuaire des food-truck

Le Tri est de la Fête est le dispositif de Trivalis qui vient aider les associations ou les structures publiques dans l'organisation de leur éco-événement. Avec l'aide d'une stagiaire, le syndicat étoffe son dispositif, en mettant à disposition sur le site internet du syndicat un annuaire numérique des food-truck éco-responsables. L'objectif est de sensibiliser les organisateurs d'événements, au-delà du tri des déchets, à limiter leur impact environnemental sur leurs points bar et restauration. Avec l'aide de la Chambre du Commerce et de l'Industrie ainsi que de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Trivalis a recensé plus d'une centaine de restaurateurs ambulants. Un travail de sondage auprès de ces professionnels est actuellement en cours. La stagiaire va à leur rencontre pour connaître leur fonctionnement et pratiques et ainsi les évaluer sur 8 critères :

Critère 1 : Zéro déchet d'emballage (note sur 20)
Critère 2 : Zéro gaspillage (note sur 20)
Critère 3 : Fait maison (note sur 10)
Critère 4 : Approvisionnement local (note sur 10)
Critère 5 : Circuit court (note sur 10)
Critère 6 : Produit fermier (note sur 10)
Critère 7 : Production biologique des produits et/ou ingrédients (note sur 10)
Critère 8 : Alimentation de saison (note sur 10)

En parallèle, un travail sur la déclinaison graphique a été mené. L'annuaire est baptisé «La Miam'List – Les bonnes adresses de food-trucks éco-responsables». Le visuel est cohérent avec la charte graphique du Tri est de la Fête. Un sticker aimanté a été conçu (cf. image). Les restaurateurs ambulants pourront l'apposer sur leur camion et montrer ainsi qu'ils font partie de l'annuaire

de référence sur trivalis.fr. Cela permettra également de faire la promotion du dispositif Le Tri est de la Fête.

Monsieur Bouillaud demande si Trivalis contacte les food-truck ou l'inverse.

Il est indiqué que 130 noms ont été communiqués par la Chambre de Commerce et la Chambre des métiers. Des noms complémentaires peuvent être donnés au service.

Monsieur Bouillaud pense que la liste des food-truck devrait être communiquée aux organisateurs de festival.

Il est indiqué que les informations seront en ligne sur trivalis.fr.

► **Information du comité syndical**

5-3 Actions de prévention départementales

5-3-1 Lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage des biodéchets : les pavillons de compostage soutenus à 50 %

L'Ademe apporte un soutien de 50 % à l'achat d'un pavillon de compostage à condition que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire soient mises en place là où le pavillon est installé. Les collectivités peuvent proposer des pavillons aux acteurs locaux : écoles, Ehpad, bailleurs sociaux, syndics de co-propriétaires,…

Procédure : la collectivité, en charge de la collecte, adhérente à Trivalis, commande le pavillon de compostage en mentionnant qu'elle est liée à une action de lutte contre le gaspillage alimentaire et fournit un formulaire complété par la structure accueillante du pavillon. À réception du formulaire par Trivalis, si celui-ci n'est pas intégralement complété ou si les actions proposées ne correspondent pas aux critères permettant l'obtention de la subvention, Trivalis informe la collectivité. Le soutien de 50 % est déduit de la contribution annuelle comme pour les composteurs et les pavillons de compostage non liés à des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pavillon de compostage

Fournisseur : Compost In situ

Fourniture, livraison et montage du pavillon compostage.	Volume	Prix HT	Part adhérent avec subvention 30 %	Part adhérent avec subvention 50 %. si actions de lutte gaspillage alimentaire	Délais
Petit pavillon de compostage	5 m³	3 066,42 €	2 146,49 €	1 532,21 €	9 semaines
Moyen pavillon de compostage	10 m³	4 995,97 €	3 497,18 €	2 497,99 €	9 semaines
Grand pavillon de compostage	20 m³	6 550,04 €	4 585,03 €	3 275,05 €	9 semaines
Prix supplémentaire de transport maritime et déchargement des composteurs à Port Joinville (Ile d'Yeu)		997,00 €	797,60 €		

Monsieur Robineau demande si les établissements scolaires peuvent en bénéficier.

Il est répondu par l'affirmatif à partir du moment où ils ont un pavillon de compostage.

Monsieur Robineau rappelle que lorsque les collectivités n'étaient pas en redevance, les établissements étaient exonérés de la taxe des ordures ménagères. Aujourd'hui, ils assurent cette charge financière sur leur budget propre. Cela peut donc être intéressant pour eux.

Il est indiqué qu'ils doivent s'adresser à leur collectivité. Un formulaire est à compléter.

► **Information du comité syndical**

5-3-2 Appel à projets « économie circulaire » Région-Ademe-Dreal

La Région des Pays de la Loire vient de lancer un appel à projets économie circulaire
https://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/Cahier_des_charges_AAP_EC.pdf

Critères de sélection des projets
Innovants ou exemplaires
Reproductibles
Intégrés dans une démarche globale d'économie circulaire
Impactant sur les économies de ressources, nombre d'usagers touchés,…

7 volets
Eco-conception de biens, équipements ou services
Economie de la fonctionnalité
Relations territoires-entreprises pour l'économie circulaire
Education des citoyens à la consommation durable
Filières locales de matériaux et filières de valorisation matière
Exclus : méthanisation, CSR, ateliers de réparation, recycleries

En regardant le cahier des charges dans le détail, il a été constaté que les collectivités ne peuvent pas répondre à tous les volets. Elles ne sont éligibles que sur la boucle alimentaire/biologique et économie circulaire et l'allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation).

Monsieur Robineau souhaite préciser la différence qui existe entre un circuit court et un circuit de proximité.
Un circuit court = il n'y a pas ou peu d'intermédiaires, mais le producteur peut-être à l'étranger et le consommateur en France par exemple.
Un circuit de proximité = il y a un ou plusieurs intermédiaires mais producteur et consommateur sont proches sur le plan territorial.

Calendrier (Il est serré)
Date limite de dépôt des candidatures : 12 juillet 2019 à 17 heures
Désignation des lauréats : fin 2019
Dépenses liées au projet : engagement des projets au plus tard début 2020, durée 3 ans

Enveloppe
Le budget mobilisable pourra atteindre 1 millions d'euros dont 500 000 € de la Région

Action 1 / Création de modules pédagogiques co-construits avec un cuisinier emblématique
Boucle alimentaire-Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Améliorer la cohérence des projets autour de la matière organique : gaspillage alimentaire, prévention, compostage, méthanisation, agriculture
- Avoir une cohérence territoriale et mener une concertation autour de la gestion de la matière organique
- Prévenir des pertes alimentaires en particulier dans la restauration commerciale
- Sensibiliser les consommateurs

L'objectif est de permettre aux futurs professionnels des métiers de la restauration d'acquérir des pratiques limitant le gaspillage alimentaire. Pour diffuser ses pratiques, l'idée est de travailler en partenariat avec un chef médiatique à la construction de modules pédagogiques complets.
Les thèmes envisagés : formation à la cuisine 0 déchet, gestion des approvisionnements, cuisiner la quantité juste, cuisiner les restes, s'initier à la pratique du compostage, valoriser les pertes alimentaires, …
Création de modules pédagogiques : sous la forme de fiches pédagogiques, de vidéos, de MOOC (e-learning interactif) avec un grand chef cuisinier qui pourra porter le projet.

Monsieur Robineau pense qu'il serait intéressant d'associer à la formation, les chefs cuisiniers en place dans les restaurants scolaires. Les élèves des écoles hôtelières peuvent quitter le département et ne plus être relais sur le territoire.

Il est indiqué que les programmes scolaires des écoles hotellières n'intègrent pas de module sur le gaspillage alimentaire alors que le besoin existe. La formation peut être élargie pour associer les chefs cuisiniers des établissements scolaires. Le Réseau Local peut être associé.

Monsieur Guyau pense qu'il est nécessaire de recenser les besoins locaux.

Il est précisé que cela sera intégré au projet.

Action 2 / Campagne de communication sur le réemploi
<u>Allongement de la durée d'usage / réemploi</u>
- Allonger la durée des vies des produits
- Favoriser les actions intégrant les acteurs de l'Économie Social et Solidaire
- Encourager les acteurs à développer des projets de réemploi dans des domaines non encore investigués

L'objectif est d'accompagner les recycleries dans leur stratégie marketing, en vue de rendre plus attrayantes leur boutique : accompagnement d'un professionnel pour conseiller sur l'agencement des produits, shooting photos.
Faire connaître les recycleries de Vendée via un reportage vidéo et une campagne de communication (radio et internet).

Monsieur Robineau indique que Trivalis est en contact avec Olivier Blanchard d'EMMAUS qui a de grands projets d'extension de leurs sites.

Monsieur Calonnec ajoute qu'Emmaüs souhaite doubler la surface du site de Vairé et construire une maison pour accueillir une quarantaine de compagnons. On est vraiment dans le réemploi. Ils sont à la recherche de soutiens financiers. Des contacts ont été pris avec la Région. Un rendez-vous a été fixé le 2 septembre prochain. La Roche Agglomération sera invitée dans le cadre du développement d'une recyclerie. L'objectif est d'optimiser ces rencontres régionales. Olivier Blanchard a précisé lors de l'entretien que sur le secteur rétro littoral à Vairè, les attentes sont fortes pour développer cette activité.

Monsieur Calonnec mentionne que l'activité prend de l'essor et peut permettre de détourner une partie des matières de déchèteries.

Madame de Roux souligne que Vendée Grand Littoral a signé une DSP pour augmenter l'offre de la recyclerie.

Action 3 / Étude d'opportunité sur la création de nouveaux services de location de matériel issus du réemploi en lien avec les entreprises privées de location

<u>Allongement de la durée d'usage / réemploi</u>

- Allonger la durée des vies des produits
- Favoriser les actions intégrant les acteurs de l'Économie Social et Solidaire
- Encourager les acteurs à développer des projets de réemploi dans des domaines non encore investigués

L'objectif est de réaliser une étude pour identifier les acteurs de la location sur le territoire (vaisselle, matériel événementiel, vélo) : entreprises, associations, particuliers et de réaliser une étude du gisement de matériels issus du réemploi disponibles à la location dans les recycleries : typologie, classification, caractéristiques (vaisselle, jouet, décoration,…).
L'objectif est également d'étudier des systèmes de lavage existants ou en projet (comités des fêtes et autres, …) dans un but de mutualisation logistique (entre location de vaisselle issue du réemploi, développement de la consigne de bouteilles en verre, des gobelets plastique réutilisables, …).

► **Information du comité syndical**

5-3-3 Campagne de communication sur le Réemploi

L'éco-organisme Éco-Mobilier apporte des soutiens aux collectivités qui mettent en place des actions de communication autour du réemploi et du tri du mobilier. De plus, des fonds peuvent être sollicités dans le cadre de l'appel à projet régional. Ces financements permettent de créer une campagne globale sur le réemploi.

Soutiens d'Éco-Mobilier
=> 0,10 € x 685 673 habitants (pop Insee 2018) = 68 567 €/an
=> Envoi d'un plan de communication et des supports de com avant fabrication pour validation

Appel A Projet Régional
=> 70 % de soutiens sur les actions mises en place

Monsieur Robineau demande s'ils ne prennent que la population INSEE.

Il est indiqué que oui.

1) Inciter au réemploi face à la surconsommation dans le secteur de l'ameublement
Création de l'identité visuelle
Encarts publicitaires dans la presse écrite locale
Spots radio et diffusion sur les radios locales
Publications et achats d'espaces publicitaires sur les réseaux sociaux

Budget de la campagne 2019-2021 – Axe 1

	Trivalis	*Éco-Mobilier*
2019	*2000 €*	*63 000 €*
2020	*0 €*	*56 000 €*
2021	*0 €*	*56 000 €*

2) Rendre plus attrayantes les recycleries pour toucher une clientèle plus large
Organiser une visite dans une recyclerie tendance
Solliciter l'accompagnement d'un professionnel pour conseiller sur l'agencement des produits
Réaliser un shooting photos des boutiques et plus particulièrement de mises en scène de pièces types (chambre, salle-à-manger, etc.)

Budget de la campagne 2019-2021 – Axe 2

	Région	*Éco-Mobilier*
2019	*2 000 €*	*0 €*
2020	*16 000 €*	*0 €*
2021	*0 €*	*0 €*

3) Faire connaître les espaces de réemploi implantés en Vendée
Page web dédiée sur trivalis.fr, panneau de localisation des recycleries,…
Reportages vidéos et diffusion sur internet
Street Art (fresque dessinée à la craie, dessin sur le sable, prises de vue en vidéo et diffusion sur internet/médias) Utiliser des modes de communication innovants qui permettent de faire le *buzz* sur les réseaux sociaux

Budget de la campagne 2019-2021 – Axe 3

	Région	*Éco-Mobilier*
2019	*0 €*	*2 000 €*
2020	*4 000 €*	*4 000 €*
2021	*0 €*	*6 000 €*

4) Journées de la réparation dans les 9 recycleries (sur 3 ans) Présentation des métiers des artisans réparateurs (mobilier, électroménager, …)
Ateliers participatifs (réparation, transformation et customisation de meubles)
Communication pour annoncer les dates des événements

Budget de la campagne 2019-2021 – Axe 4

	Trivalis	*Éco-Mobilier*
2019	*3 600 €*	*0 €*
2020	*3 600 €*	*0 €*
2021	*3 600 €*	*0 €*

5) Communication sur la fin de la vaisselle plastique et promotion des alternatives
1er janvier 2020 interdiction d'utiliser la vaisselle en plastique
Communiqué de presse
Spot radio sur les radios locales
Publications sur les réseaux sociaux
Budget de la campagne 2019-2021 – Axe 5

	Région	*Éco-Mobilier*
2019	*0 €*	*0 €*
2020	*19 000 €*	*0 €*
2021	*0 €*	*0 €*

Monsieur Robineau demande si on peut y ajouter le budget versé aux associations.

Il est répondu que le service communication-prévention va vérifier mais normalement cela ne concerne que des projets innovants.

► **Information du comité syndical**

5-3-4 Génération Éco-Responsable : ambassadeurs des bonnes pratiques et lancement de la 4ème édition

Les élèves de l'école labellisées Gaston Ramon sont allés le 23 mai 2019 à la rencontre des élèves du collège Corentin Riou non labellisé pour échanger sur les bonnes pratiques mises en place dans leur établissement.
À cette occasion, un atelier de fabrication de pastilles de lave-vaisselle et de dentifrice a été organisé pour présenter des solutions limitant la production de déchets.

L'édition 2019-2021 est relancée. 4ème édition

Depuis le 11 juin, les écoles peuvent poser leur candidature pour l'obtention du label 2019-20221 via le site trivalis.fr. Il est proposé d'offrir aux écoles labellisées un Orme Resista ou un Frêne résistant à la Chalarose. Le formulaire est en ligne sur trivalis.fr. Date limite des candidatures le 4 novembre 2019. La Région a été intégrée à cette quatrième édition. L'année dernière, il y avait eu 61 d'établissements labellisés. L'objectif de cette édition est d'atteindre 80 établissements labélisés. De plus, pour chaque école vendéenne labellisée, un arbre sera planté dans un pays en développement pour permettre la protection des milieux et développer la création d'activités.

Des contacts ont été pris avec la MFR qui a déjà mis en place ce type d'opération, afin avoir leur retour d'expérience.

Monsieur Robineau indique qu'il est important d'accompagner les jeunes.

Monsieur Guyau pense que c'est une bonne opération avec les jeunes mais aussi avec les différents secteurs de formation car le travail est pris au plus haut niveau de chacune des structures de l'enseignement. Ce type de groupe de travail fonctionne bien car les gens s'investissement.

Monsieur Robineau indique que les meilleurs vecteurs de cette communication sont les enfants.

► **Information du comité syndical**

5-3-5 Gourdes : point sur les commandes et rencontre avec Raphaël Dinelli

Monsieur Guyau indique qu'il y a déjà eu une opération gourdes en partenariat avec VENDEE EAU en 2013. Les stocks étant épuisés, il a été décidé de relancer l'opération. Une réflexion a été engagée sur la manière de communiquer au mieux sur cette opération. Ainsi, il a été décidé de mettre en place quatre opérations de remises officielles des gourdes, réparties sur le territoire. Il a aussi été recherché une personne qui pouvait parler de développement durable, des générations futures et qui a un passé intéressant. Raphaël Dinelli qui a réalisé le tour du monde sans énergie fossile a semblé répondre à ces critères. Il travaille sur un avion prototype nommé Eraole (avion électrique multi-hybride à énergies propres) posé sur l'aérodrome des Ajoncs de La Roche-sur-Yon. Il envisage d'effectuer, avec cet avion, la traversée de l'Atlantique l'année prochaine.

Monsieur Robineau félicite Monsieur Jacky Dallet pour son élection à la présidence de VENDEE EAU. Il rappelle que Monsieur Dallet est un membre du comité syndical de Trivalis.

Monsieur Dallet remercie l'assemblée de l'accueillir. C'est avec plaisir que Vendée Eau renouvelle l'opération gourdes en partenariat avec Trivalis auprès des jeunes sportifs vendéens.
L'objectif est de travailler ensemble pour :
- Réduire la production des déchets. Il précise que 65 % des français consomment l'eau du robinet. On a donc 35% de personnes qui produisent de nombreuses bouteilles d'eau soit une production de 25 000 000 de bouteilles par an. Les français sont dans le top 5 des plus gros consommateurs de bouteilles d'eau. Sur le plan national, seuls 49 % des bouteilles sont recyclés. Dans ces 49%, l'autre moitié part en décharge ou en incinération. Cela est préjudiciable pour la ressource et coûteux.
- Sensibiliser les jeunes à ce geste écocitoyen pour préserver la ressource et protéger l'environnement. Cela s'inscrit dans un programme pédagogique mis en place par Vendée Eau auprès des scolaires du primaire. 90 établissements vus soit 354 classes, plus de 8 500 jeunes sensibilisés. Il espère qu'ils porteront la parole autour d'eux, auprès de leurs amis et un jour à leurs propres enfants.

Trivalis et Vendée Eau ont organisé en 2013 une remise de 4 500 gourdes dans 20 clubs de sport vendéens visant à réduire les bouteilles en plastique et à promouvoir la qualité de l'eau du robinet. Au regard des résultats positifs de cette opération, les deux syndicats ont signé une convention de co-financement en 2014. Un stock de 10 000 gourdes et de 4 500 bouchons a été constitué à Trivalis et remis, au fil des commandes, aux clubs sportifs volontaires. La convention a pris fin courant 2018, une fois le stock des 10 000 gourdes épuisé. Ce sont 80 clubs qui ont ainsi été dotés de gourdes.

Afin de maintenir la dynamique environnementale au sein des clubs sportifs vendéens, les deux syndicats souhaitent délivrer de nouvelles gourdes. Une convention pour définir les modalités techniques et financières a été signé entre les deux syndicats, relatives à la dotation de gourdes aux jeunes des clubs sportifs de Vendée. Le coût prévisionnel du projet est de 17 000 € HT pour les gourdes et 7 000 € HT pour la communication (cérémonie, animation, supports, …) pris en charge à 50 % par Vendée Eau et 50 % par Trivalis.

Procédure
Trivalis et Vendée Eau adressent un mail et/ou courrier aux clubs sportifs, instances sportives et mairies du département, les informant de l'opération de remise de gourdes auprès des sportifs licenciés de moins de 18 ans.
Les clubs volontaires candidatent depuis un formulaire en ligne sur trivalis.fr, avant le 30 juin. Ils doivent fournir les documents suivants : fiche d'identité du club, déclaration sur l'honneur du président sur le nombre de licenciés mineurs, lettre de motivation montrant leurs engagements environnementaux, photo des sportifs potentiellement bénéficiaires. Les deux syndicats traitent ces candidatures et informent les clubs bénéficiaires.

Monsieur Robineau indique que les gourdes seront en aluminium. Le budget est donc plus élevé que lors de l'opération précédente.

Les gourdes sont remises au sein d'équipements sportifs à l'occasion de quatre cérémonies locales sur le département en octobre et novembre. 4 propositions de lieu sont présentées. Elles seront à confirmer.
Lors de cette remise, Monsieur Dinelli sera présent pour sensibiliser les jeunes licenciés et les représentants des clubs sportifs.

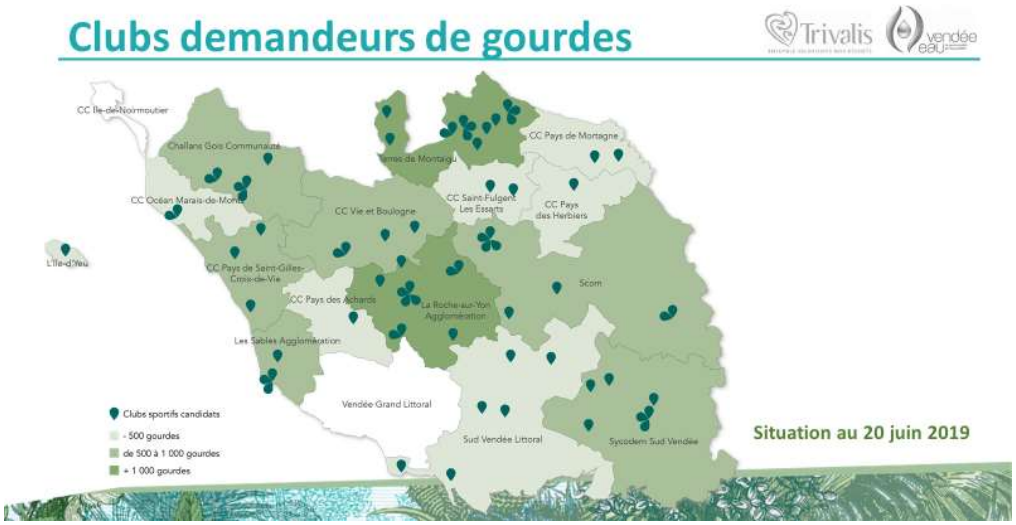

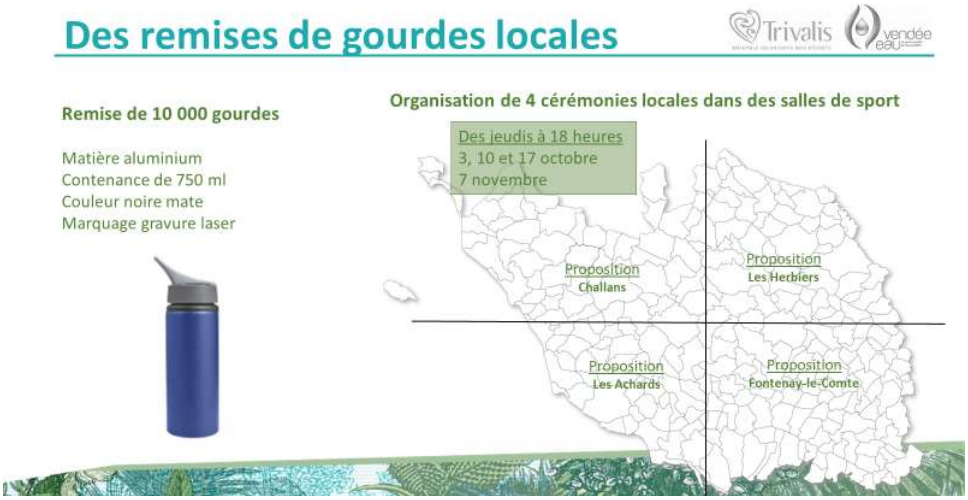

L'opération est parrainée par Raphaël Dinelli. La communication de l'opération est construite autour de son image et de sa notoriété.

Monsieur Robineau remercie Monsieur Dinelli parrain de cette opération.

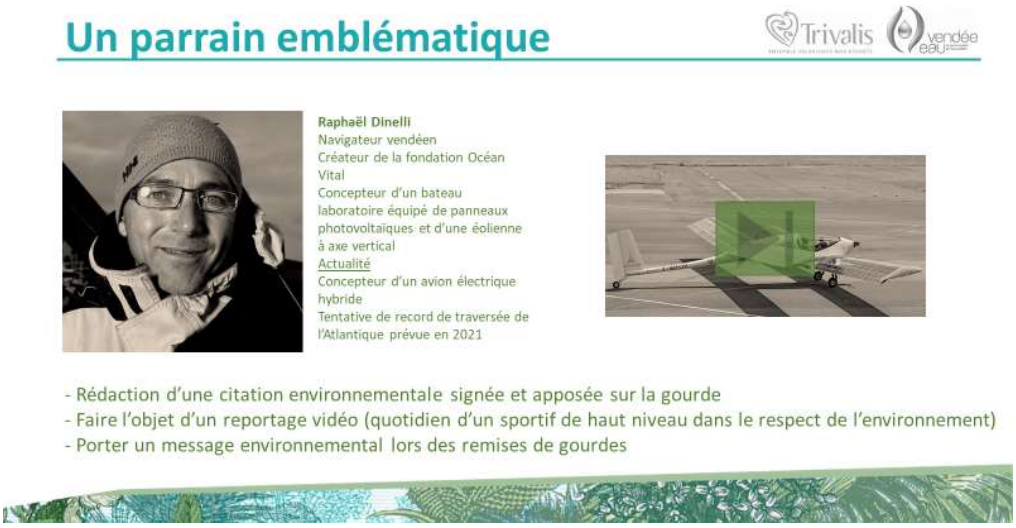

Monsieur Dinelli remercie les Présidents, Monsieur Guyau et les personnes présentes pour leur invitation. Deux sujets ont motivé sa décision de parrainer l'opération :
- Son parcours de navigateur de plus de vingt ans, lui a permis de constater l'impact du réchauffement climatique, la montée des eaux, les icebergs qui se déstructurent de la banquise, les marées noires, les dégazages de bateau… Il est évident que l'eau et l'énergie sont importants. Il est nécessaire que l'action humaine aille dans le bon sens. Lui qui est ingénieur et technicien a voulu faire de la recherche appliquée, travailler sur l'énergie solaire et éolienne comme d'autres le font déjà. Quand il était à bord de son bateau, il devait dessaliniser 5 litres d'eau par 24 heures. L'eau est un luxe. Il a été un des premiers à stocker ses déchets dans des compartiments de son bateau. Il ne jetait que la ferraille et le carton. Il a donc fallu sensibiliser au recyclage des déchets.
- Il énonce souvent une citation de Saint Exupéry « *Fais de ta vie un rêve*, et d'un rêve, une réalité". On se rend compte qu'il est difficile de faire avancer les choses. Il est nécessaire de sensibiliser les enfants en leur apportant du rêve et du « *fu*n ». Le sujet est essentiel pour la société.

Monsieur Robineau remercie Monsieur Dinelli pour son engagement. Ses propos confortent les actions conduites par Trivalis et Vendée Eau.

Monsieur Guyau précise que le projet de Monsieur Dinelli requiert des fonds importants.

Monsieur Dinelli indique qu'il s'est engagé sur les quatre dates. Il reste à prévoir un message court qui apportera du rêve aux enfants.

Monsieur Robineau précise qu'Eco-Verde a été rachetée par la société Fonteko dirigée par Paul Henri Dubreuil. Les fontaines d'eau permettent de limiter la production d'emballages. Monsieur Robineau pense qu'il est bien d'avoir dans une commune une fontaine à eau à proximité des équipements sportifs.
Il rappelle que l'eau est un enjeu majeur.

► **Information du comité syndical**

6 – Questions diverses

Prochain comité syndical le mardi 22 octobre à 9 h 30.

Monsieur Robineau souhaite de bonnes vacances à l'ensemble des élus.